

CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC
PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice:** 14

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Présents : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 24 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

Votants: 11

Sont présents: Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Sébastien COUTHURES, Dominique JACQUEMIN, Loïc BERGEY, Stéphane BERINGUER, Xavier DUCOS

Représentés:

Excuses:

Absents: Norbert BAISSAC, Monique CORTINOVIS, Boris LINCK

Secrétaire de séance: Mireille DUPUIS

Désignation du secrétaire de séance : Mme Mireille Dupuis

Le procès verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024 a été validé

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

**Objet: Autorisation de dépenses avant l'adoption du Budget principal 2025
- DE 2025 001-**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la Collectivité Territoriale à la possibilité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au vu de ces dispositions et considérant qu'il est nécessaire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget, une autorisation budgétaire spéciale est proposée à l'approbation du Conseil Municipal :

Budget principal communal :

- Article 2157 – matériel et outillage technique : 5 000 €

- Article 2183 – matériel informatique : 2 000 €
- Article 203 – frais d'étude recherche et développement : 6 000 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation des dépenses nouvelles d'investissement dans une limite égale au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette du budget principal de la commune.

AUTORISE l'engagement des crédits à hauteur de 13 000 €, comme suit :

- Article 2157 – matériel et outillage technique : 5 000 €
- Article 2183 – matériel informatique : 2 000 €
- Article 203 – frais d'étude recherche et développement : 6 000 €

**Objet: Demande de subvention au titre de la DSIL 2025
- DE 2025 002-**

Vu le code des collectivités territoriales L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 ;

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment 16-18 rue du 8 mai 1945 avec la création de 5 logements d'hébergements temporaires destinés aux travailleurs saisonniers, salariés, apprentis et stagiaires.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 365 986.36 € HT soit 402 585 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

M. le Maire rappelle que la date limite de transmission des dossiers est fixée au 14 février 2025.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

FINANCEMENT

BESOINS PREVUS HT		RESSOURCES DEMANDEES HT	
Réhabilitation d'un bâtiment et créations de 5 logements :		Subvention DSIL 60 %	219 591.00
		Emprunt	100 000.00
- Lot 1: Préparation et travaux de maçonnerie	69 895.46		
- Lot 2 : Zinguerie	12 068.18	Fonds propres	46 395.36
- Lot 3 : Electricité	37 181.82		
- Lot 4 : Menuiseries extérieures	57 536.36		
- Lot 5 : Plâtrerie	77 236.36	Total Autofinancement	146 395.36
- Lot 6 : menuiseries intérieures	7 750.00	40%	
- Lot 7 : Plomberie	26 913.64		
- Lot 8 : Isolation	8 477.27		
- Lot 9 : revêtements intérieurs	45 436.36		
- Lot 10 : chauffage	23 490.91		
Total	365 986.36	Total	365 986.36

Le cout global prévisionnel de l'opération :

Montant HT	365 986.36 €
TVA 10%	36 598.64 €
Montant TTC	402 585,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mai 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- le projet de réhabilitation du bâtiment 16-18 rue du 8 mai 1945 avec la création de 5 logements d'hébergements temporaires destinés aux travailleurs saisonniers, salariés, apprentis et stagiaires,
- le plan de financement ;

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention au titre de la DSIL 2025.

**Objet: Conditions et tarif de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire
- DE 2025 003-**

Vu, la délibération N°2014/10/08 du 24 octobre 2014 renouvelant la convention avec la commune de LESPARRÉ pour la fourniture de repas pour l'école.

Vu, la délibération N°DE 2022 035 du 13 décembre 2022 conditions et tarif de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Vu le courrier de la commune de LEPARRE, en date du 20 décembre 2024, informant d'une hausse des tarifs de la restauration scolaire et fixant le prix à 5.70€ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs comme suit :

- **Restauration scolaire :**

A partir du lundi 10 mars 2025, le prix du repas sera facturé aux enseignants et intervenants extérieurs à 5.70 €

A partir du lundi 1^{er} septembre 2025, le prix du repas sera facturé aux élèves et stagiaires de l'école de Valeyrac à 3.50 €

La gratuité est accordée aux agents territoriaux intervenant sur la pause méridienne.

- **Accueil périscolaire :**

L'accueil périscolaire est réservé uniquement aux enfants de Valeyrac dont les parents ont des obligations professionnelles.

Horaires d'ouverture : les jours d'école : de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h.

Une participation de 1€ sera demandée aux parents qui récupèrent leur enfant après 17h.

QUESTIONS DIVERSES :

Exercice inondation bas médoc:

M. le maire fait part aux élus de l'organisation par la communauté de communes Médoc Atlantique d'un exercice : « inondation bas Médoc ».

Afin de réaliser cette opération, les élus amenés à participer doivent être désignés sur des rôles respectifs.

M. le Maire, M. Didier CHEVET et Mme Viviane BAGAT se portent volontaire pour participer.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Médoc
(SIAEPA)

M. Jean-Claude LACROIX informe les élus du projet du syndicat concernant l'assainissement collectif de Villeneuve. Les demandes de subventions ont été déposées, les travaux ne commenceront pas sans l'accord des subventions.

Local pour l'ACCA

M. Xavier Ducos fait part d'une demande des chasseurs d'un local pour leur association.

L'ensemble des élus sont favorables à étudier ce projet.

La séance est levée à 20h10